

TARIFS 2021-2022

Collège Saint-Martin - Naucelle

- **Frais administratifs et de gestion**

Au moment de l'inscription, un chèque de 50€ à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc- Saint Martin sera demandé. En cas de désistement, ce chèque ne pourrait être remboursé.

- **La contribution familiale**

Notre Ensemble scolaire évolue et nous avons décidé, en lien avec l'OGEC (organisme de gestion) de vous proposer une contribution familiale solidaire.

Un tarif de base et trois tarifs solidaires sont indiqués dans la tarification de cette année. En choisissant le tarif solidaire, vous contribuez plus généreusement à notre projet d'établissement et vous soutenez ainsi notre ensemble scolaire. Une fois le tarif choisi, il vous engage pour l'année scolaire.

Contributions familiales			
Base	Solidaires		
36 € /mois	38 € /mois	40 € / mois	42 € /mois

Cette contribution est versée sur 10 mois. Il s'agit d'un engagement à l'année y compris en cas de départ de l'élève durant l'année scolaire. Elle est payée par tous les élèves de l'établissement qu'ils soient internes, demi-pensionnaires ou externes.

Vous pouvez choisir également un paiement annuel (360 € ou 380 € ou 400 € ou 420€ en fonction du montant retenu)

- **Forfait matériel - sécurité informatique**

Il s'élève à 7 € / mois (soit 70 € /an) et sert à financer le matériel pédagogique utilisé durant l'année mais également la protection des données informatiques devenue obligatoire.

- **1/2 pension**

Votre enfant a la possibilité de manger 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ou 5 jours par semaine (du lundi au vendredi).

1/2 pension 4 jours	1/2 pension 5 jours
70 € /mois	86,50 € /mois

- **Repas occasionnel** : 5€

- **Internat**

303 € / mois (sur 10 mois) ou 3030 € à l'année.

Ce tarif comprend l'hébergement et les repas (petits déjeuners, déjeuners, dîners, goûters).

- **Navette collège- gare**

Si votre enfant prend le train, nous venons le chercher et nous l'amenons à la gare.

- **Abonnement à l'année pour les internes (navette les lundis et vendredis)**

70€ à l'année, soit 7€ /mois.

- **Transport occasionnel (mardi, mercredi et jeudi)**

1€ par jour. La facture est établie par trimestre.

- **Abonnement à l'année pour un enfant qui prend le train tous les jours**

73€ à l'année, soit 7,3 € /mois

- **Assurance scolaire - Individuelle accident**

Sa souscription est vivement recommandée (risques scolaires et extra-scolaires). Les contrats sont souscrits auprès de la Mutuelle Saint-Christophe pour un montant de 12 € environ / an (les tarifs seront connus à la rentrée). En cas de non souscription, il vous revient de fournir une attestation d'assurance pour l'année 2021-2022 (obligatoire).

- **Cotisation APEL**

L'adhésion annuelle à l'Association des Parents d'élèves est facultative. Mais cette association organise diverses manifestations afin de participer au financement des voyages, à l'amélioration du quotidien des élèves au sein de l'établissement... Merci de les soutenir. Cotisation d'un montant de 20 €.

Le règlement se fait prioritairement par prélèvement (mandat SEPA à remplir + RIB à fournir), cependant il peut être fait par chèque à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc - Saint-Martin ou espèces.

Votre facture est établie en début d'année avec un échéancier.